



OBJECTIFS

- Fabriquer en série manuellement et à l'aide de machines portatives des pièces ou des sous-ensembles industriels.
- Fabriquer en série des pièces ou des sous-ensembles industriels sur une machine pré-réglée

PROGRAMME DE FORMATION

CCP1 - Fabriquer en série manuellement et à l'aide de machines portatives des pièces ou des sous-ensembles industriels

- Monter des pièces et assembler des sous-ensembles en série
- Contrôler des composants et des sous-ensembles issus de la production industrielle
- Proposer des améliorations techniques et organisationnelles dans son secteur de production

CCP2 - Fabriquer en série des pièces ou des sous-ensembles industriels sur une machine pré-réglée

- Réaliser des opérations de fabrication sur une machine industrielle pré-réglée
- Contrôler des composants et des sous-ensembles issus de la production industrielle
- Réaliser des opérations de maintenance de premier niveau et de nettoyage des outillages et des moyens de production
- Proposer des améliorations techniques et organisationnelles dans son secteur de production

ÉQUIVALENT

Niveau 3 (CAP - BEP)

DÉBOUCHÉS

- Agent de montage
- Agent de conditionnement
- Opérateur de production
- Agent de fabrication polyvalent
- Agent autonome de production industrielle



PUBLIC

Tout public



PRÉ-REQUIS

Être motivé et désireux d'intégrer les métiers de l'industrie
Maîtrise des savoirs de base
Aptitude au travail posté (matin, a-midi)
Aptitude physique : dextérité, station statique et dynamique



DURÉE

Nous consulter



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive.
Alternance de théorie et de pratique.
Mises en situation professionnelle, QCM, etc.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en continu.
Épreuves théoriques et pratiques avec Entretien professionnel.
Acquisition du titre complet par capitalisation de l'ensemble des CCP.



VALIDATION

L'ensemble des certificats de compétences professionnelles (CCP) (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP BEP).
A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.